

PIERRE MARCHAL
1933 - 2017



COUR DE CASSATION DE BELGIQUE

HOF VAN CASSATIE VAN BELGIË

Chambres Réunies
Audience du 15 décembre 2017

Verenigde Kamers
Rechtszitting van 15 december 2017

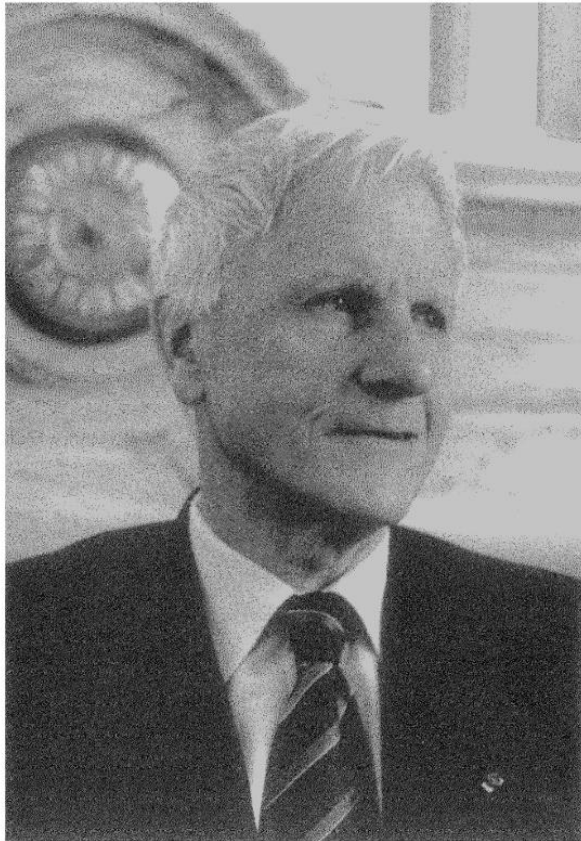
Décès de
Overlijden van

PIERRE MARCHAL

Premier président émérite
à la Cour de cassation

Emeritus eerste voorzitter
van het Hof van Cassatie

SECRETARIAAT VAN DE EERSTE VOORZITTER
SECRETARIAT DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENCE



Pierre, Henri, Ghislain Marchal

Né à Nieuport le 26 juillet
1933

Docteur en Droit en 1956

Substitut du Procureur du
Roi à Tournai en 1963

Auditeur du Travail à
Tournai en 1970

Avocat général près la cour
d'appel de Mons en 1978

Conseiller à la Cour de
cassation en 1982

Président de section à la
Cour de cassation en 1990

Premier Président de la
Cour de cassation en 1997

Décédé à Tournai le 12
septembre 2017 dans sa
84^{ème} année

La Cour de cassation s'est réunie le 15 décembre 2017 à 9 heures 30 en audience publique et en robes noires, en la salle des audiences ordinaires.

Après avoir déclaré l'audience ouverte et rappelé à la Cour le point porté à l'ordre du jour : entendre prononcer l'éloge funèbre de Monsieur Pierre Marchal, Premier Président émérite de la Cour de cassation, le premier président s'exprime dans les termes ci-après reproduits.

Ensuite, il donne la parole au procureur général qui s'exprime dans les termes ci-après reproduits.

Enfin il donne la parole à Maître Paul Wouters, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, qui prononce le discours ci-après reproduit.

Il est 10.30 heures lorsque le premier président suspend l'audience en signe de deuil.

Het Hof van Cassatie is op 15 december 2017 om 9.30 uur samengekomen in openbare rechtszitting, in zwarte toga, in de zaal van de gewone rechtszittingen.

Na de zitting geopend te hebben verklaard, herinnert te hebben aan het geagendeerde punt, te weten het horen van de rouwredes over de heer Pierre Marchal, emeritus eerste voorzitter van het Hof van Cassatie, spreekt de eerste voorzitter de navolgende rede uit.

Vervolgens verleent hij het woord aan de procureur-generaal die de hieronder weergegeven toespraak houdt.

Tenslotte verleent hij het woord aan Meester Paul Wouters, stafhouder van de Orde van advocaten bij het Hof van Cassatie, die zich uitdrukt in de navolgende bewoordingen.

Om 10.30 uur schorst de eerste voorzitter de zitting ten teken van rouw.

DISCOURS DU CHEVALIER JEAN DE CODT
Premier Président de la Cour de cassation

-0-

REDE VAN RIDDER JEAN DE CODT
Eerste Voorzitter van het Hof van Cassatie

A la nouvelle de sa mort, l'un d'entre nous s'écria : « *Oh non ! Pas lui !* ». Ce cri du cœur révèle la place immense qu'il tenait parmi nous. Il a incarné ses fonctions de juge et de chef de corps dans une correspondance si parfaite avec l'idée que nous nous en faisons, qu'en effet un tel homme ne pouvait pas disparaître. Nous sans doute, mais lui certainement pas.

Wie het genoeg heeft gehad om met Pierre Marchal samen te werken, is bekend met zijn zin voor het recht en de precisie waarmee hij zijn ambt vervulde. Voor hem, geen half werk. Tijdens gesprekken en beraadslagingen was hij resoluut, verdedigde hij beheerst zijn mening, in een heldere taal, met respect voor de ideeën van zijn gesprekspartner. Ik heb nooit gemerkt dat hij zijn gezag als beweegreden heeft gebruikt of dat

hij onheil voorspelde wanneer zijn standpunt niet zou gevolgd worden.

Il était à l'ordinaire d'une courtoisie exquise qu'il savait revêtir, pour s'adresser aux personnes qui lui devaient le respect, d'une dignité de bon aloi, exempte de toute arrogance comme de toute familiarité déplacée. Nul ne l'a jamais vu se départir d'une élégance vestimentaire toute britannique et lorsqu'une dame entrait dans son bureau, il se levait immédiatement. Sa secrétaire de cabinet, que ses fonctions amenaient à le consulter plusieurs fois par jour, eut beaucoup de mal à le lui désapprendre.

« *Chez nous, écrivait Jean de La Bruyère, le soldat est brave et l'homme de robe est savant, et nous n'allons pas plus loin. Chez les romains, l'homme de robe n'était pas seulement savant mais brave, et le soldat pas seulement brave mais savant* ». Me référant à cette observation de Monsieur de La Bruyère, je puis dire que le premier président Marchal était un romain, peut-être le dernier. Du soldat, il avait la tête haute, la démarche sportive, la parole brève, et cette vigueur dans le coup de poing et dans le jarret qui lui permit un soir, alors qu'il revenait du théâtre, d'assommer et de mettre en fuite un malandrin ayant cru naïvement pouvoir lui voler son portefeuille. De l'homme

de robe, il avait une conception du devoir aussi élevée qu'intransigeante, une ligne de conduite droite, une discipline consentie vis-à-vis de lui-même, et cette qualité qui doit primer chez le magistrat : l'indépendance.

Zijn verhouding tot de wet was doordrongen van eerbied voor het algemeen belang, waardoor hij een kritische afstand bewaarde ten aanzien van de wetgeving wanneer deze het algemeen belang miskende. Hij zei het ons regelmatig: de wet is de wet, of ze nu rechtvaardig is of niet. Een democratie is niet levensvatbaar indien we alleen gehoorzamen aan de wetten waarmee we het eens zijn. Maar een democratie zou niet aanvaardbaar zijn wanneer, onder het mom van gehoorzaamheid, afgezien wordt van rechtvaardigheid of het onduldbare moet worden geduld. Le discernement dont Pierre Marchal était capable dans ces arbitrages d'une incroyable complexité, lui donnait une autorité naturelle qui fonctionnait, dans nos délibérations, comme le Nord que la boussole indique au voyageur perdu dans les marécages de la Fagne.

Réfléchissant à certains arrêts malencontreux que la Cour a rendus au dix-neuvième siècle, à propos de l'emploi des langues en matière judiciaire, Pierre Marchal se demandait si la Cour n'aurait pas été mieux avisée de

se libérer des règles d'interprétation qui prévalaient à l'époque, afin de pallier certaines déficiences légales. Et il écrivait ceci, que je trouve très impressionnant : *« Le juge est, dans l'élaboration de la norme juridique, un agent d'expression de la conscience collective. Or, cette conscience collective ne cesse d'évoluer et l'opinion publique peut, au fil des ans, se retourner. Juger est donc un art, certes, mais un art éphémère dont la substance s'évapore avec l'esprit du temps. Cette constatation incite à la modestie. Elle devrait, surtout, pousser à la vigilance »*.

Pierre, Henri, Ghislain Marchal is in de ochtend van 26 juli 1933 geboren te Nieuwpoort. Zijn geboortehuis was gelegen aan de Kerkstraat. In vrijwel alle Vlaamse steden en dorpen draagt een straat die naam, ook in Nieuwpoort. De Onze-Lieve-Vrouwekerk van Nieuwpoort valt op door de schoonheid van haar schip dat eindigt in drie even hoge beuken. Je me plais à imaginer que les tout premiers sons ayant bercé l'oreille de l'enfant sont ceux que le haut clocher produisait en sonnant les heures et en carillonnant les offices dans la petite cité portuaire.

Pierre était le fils de Robert Marchal, né à Marcinelle, venu sur les bords de la mer du Nord dans le cadre des travaux d'électrification de la ligne de tram. Sa mère,

Gilda Pierre, était originaire de Vencimont. C'est un joli village ardennais arrosé par une rivière bondissante et poissonneuse qu'on appelle « la Houille ». Y a-t-il taquiné la truite et le goujon ? Ou a-t-il préféré, pendant la canicule, s'en aller cueillir des myrtilles dans la forêt de la Croix Scaille, la dernière en Belgique où il soit possible de se perdre ? Nous n'en savons rien. Misschien heeft hij de stad Veurne en het huis aan de Zwarte Nonnenstraat, waar zijn ouders zich hadden gevestigd, niet meer verlaten. Zijn kindertijd werd gekenmerkt door een aantal tragische gebeurtenissen. Tijdens de oorlog was zijn vader bij de weerstand aangesloten. Pierre heeft het weerzinwekkende schouwspel van de arrestatie van zijn vader door de Gestapo vanop de eerste rij moeten aanzien.

In zijn jeugd jaren volgde Pierre de Grieks-Latijnse humaniora aan het koninklijk atheneum van Veurne. Nadien ging hij rechten studeren aan de Université libre de Bruxelles. Op 30 juni 1956 behaalde hij met onderscheiding zijn doctoraat, dat tien jaar later werd aangevuld met een licentie in het notariaat. In de tussentijd was hij, vóór hij benoemd werd tot substituut-procureur des Konings te Doornik, eerst advocaat bij de balie van Brussel en vervolgens bij de balie van Veurne.

Le bureau réservé au benjamin des membres du parquet de Tournai portait le nom de « *Cabinet Verlaine* » parce que cette pièce, très exigüe, n'était éclairée que par une fenêtre située juste en-dessous du plafond, ne permettant de voir que le ciel et l'extrémité d'une branche d'arbre agitée par le vent, ce qui faisait penser à ce vers de Paul Verlaine : « *Le ciel est par-dessus le toit, si bleu, si calme. Un arbre par-dessus le toit berce sa palme* ». Impossible d'être distrait par un spectacle aussi restreint qu'un peu de feuillage dans la nuée. Aussi, les magistrats qui passaient par le Cabinet Verlaine y travaillaient fort bien puisqu'ils n'avaient rien d'autre à voir que les dossiers qu'on y déversait. Ce zèle inévitable créait les bases d'une belle carrière.

La chose se vérifia avec Pierre Marchal. Il ne resta pas longtemps dans le Cabinet Verlaine. Nommé auditeur du travail de Tournai le 1^{er} novembre 1970, il devint, huit ans plus tard, avocat général près la cour d'appel de Mons, et ceci par la grâce d'un arrêté royal expliquant que la nomination était faite pour, je cite, « *remplacer Mademoiselle Liekendaël appelée à d'autres fonctions* ».

A peine trois ans plus tard, le 17 septembre 1981, la Cour de cassation se réunit en assemblée publique et solennelle afin de constituer une liste de deux candidats à

la place laissée vacante par l'éméritat du baron Richard. On cherchait un bon pénaliste et Pierre Marchal en avait la réputation, s'étant notamment fait connaître par ses travaux au sein de la Commission pour la révision du Code pénal. Sur vingt-quatre votants, l'impétrant obtint vingt-et-un suffrages et fut proclamé premier candidat. Le 22 mars 1982, le premier président Wauters l'installa en saluant en lui « *quelqu'un qui ne craint pas les efforts qui doivent le mener aux plus hauts sommets* ». Le propos était prémonitoire. J'en fus le témoin le 28 novembre 1997. C'était il y a vingt ans. Nous avons été convoqués en assemblée générale à dix heures trente. Il s'agissait de choisir un successeur au premier président Oscar Stranard. Vingt-quatre votants étaient présents. Chacun d'eux fut invité à glisser dans l'urne le nom de son candidat. Le nom de Pierre Marchal fut proclamé vingt-deux fois. Nous l'avons déclaré premier président et levé la séance à 11.05 heures. En trente-cinq minutes, la Cour avait tranché. Point ne fut besoin d'exiger du candidat qu'il rédige et défende un plan de gestion ni qu'il se soumette à un test « *in basket* ». En ce temps-là, les mœurs étaient plus simples qu'aujourd'hui. Pierre Marchal fut l'ultime premier président à avoir été choisi librement par ses pairs, selon l'antique droit de présentation octroyé aux cours souveraines par l'Empereur Charles Quint.

Ce choix, nous ne l'avons jamais regretté. Il fallait au bateau Cassation un solide maître d'équipage parce le vent se mettait à souffler avec force. Rappelez-vous ces cinq ou six années tumultueuses pendant lesquelles, de 1997 à 2003, Pierre Marchal a tenu la barre. Un fait divers sordide avait mis en lumière une justice et une police que l'opinion publique et une presse survoltée s'accordaient à déclarer défailtantes. En 1998, un accord baptisé *Octopus*, parce que huit partis politiques l'avaient signé, décidait de bouleverser l'institution de fond en comble. Cette lame de fond devait engendrer, notamment, la police intégrée structurée à deux niveaux, la loi du 12 mars 1998 relative à l'amélioration de la justice pénale, qui provoqua une inflation de pourvois que nous avons mis seize ans à juguler, et le Conseil supérieur de la Justice, une institution qui, pour rapprocher la Justice du citoyen, se voyait investie du pouvoir de traiter des plaintes, de mener des enquêtes et de nommer les magistrats.

In 1998 was het Hof genoodzaakt om de helft van zijn magistraten in te zetten voor de behandeling van de zaak *Agusta-Dassault*, een langdurig proces dat gevoerd werd overeenkomstig het oude artikel 103 van de Grondwet en dat vier maanden lang, a rato van een aantal zittingen per week, beslag legde op de werking van het Hof.

Het was onder het voorzitterschap van Pierre Marchal dat het Hof van Cassatie voor het eerst een jaarverslag publiceerde; hij verzorgde het voorwoord van de eerste vijf uitgaven. Ook onder zijn leiding is het Hof erin geslaagd, de kaap van drieduizend arresten per jaar te overschrijden, de instroom aan cassatieberoepen te beperken en de achterstand weg te werken. Het was ook onder zijn impuls dat het Hof *online* ging, de eerste referendarissen mocht verwelkomen en de modernisering van de stijl van onze arresten ingang vond.

A l'instar de ses successeurs, Pierre Marchal a vécu l'effondrement de la sécurité juridique et l'évolution concomitante des modalités du contrôle exercé par la Cour de cassation. Comme nous, il a fait ce constat que le droit n'est plus associé à la protection de ce qui est dû à chacun en raison de sa dignité, mais à la protection ce qui est dû à chacun en raison de ce qu'il désire. Evenwel is zijn wil om de rechtszekerheid te vrijwaren centraal gebleven. Deze bekommernis komt voor bijvoorbeeld in de volgende uittreksel van één van zijn redenen, waarin hij de taak van de afdelingsvoorzitter schetst: "*Nu het Openbaar Ministerie het beraad niet meer bijwoont, is de rol van de voorzitter dienaangaande nog belangrijker geworden.*"

De voorzitter dient immers ook de taak van het Openbaar Ministerie op het beraad op zich te nemen. Die taak werd destijds op voortreffelijke wijze omschreven door procureur-generaal Hayoit de Termicourt : le rôle du ministère public au cours de la délibération n'est pas de provoquer une décision de rejet là où la Cour entendrait accueillir un pourvoi ou inversement. L'assistance du ministère public concerne essentiellement la motivation de la décision. [...] Il est de la plus haute importance, tant pour les justiciables que pour les tribunaux, que les motifs qui fondent un arrêt de la Cour soient précis, exempts d'ambiguïté et que ne puissent s'élever des controverses sur le sens exact et l'étendue d'une règle légale en raison de la discordance que présenteraient, dans leurs motifs, plusieurs arrêts l'énonçant".

Net voor hij aantrad als eerste voorzitter was de traditie gecreëerd van maandelijks vergaderingen van de afdelingsvoorzitters. Deze heeft hij behouden als een band met de leden van het Hof.

Hij voerde de collegialiteit hoog in het vaandel. Bij de installatie van raadsheer Van hoogenbemt zei hij : "*Votre tâche sera comme celle de vos nouveaux collègues – lourde et absorbante. Peut-être connaîtrez-vous des moments de lassitude ou de découragement. C'est alors que vous sera*

précieuse l'aménité de ce lieu de travail. La collégialité en est le secret".

Voor de informatica had hij tegelijkertijd bewondering en zin voor relativering. Hij verklaarde bij een installatie tegelijkertijd hoe tevreden hij was over deze nieuwe werkinstrumenten maar waarschuwde voor een overdreven optimisme : zelfs goede informatica stelt niet vrij van enig denkwerk. *Encore une fois, je lui laisse la parole: "De informatica, schreef hij, moet onze taak verlichten en vergemakkelijken, maar zij mag onze taak niet overnemen, althans mag zij ons niet in de waan brengen dat zij onze taak volbrengt en dat wij met een elektronisch opuragen kunnen volstaan. Zo niet ontstaat gevaar voor verstarring en kan de evolutie van het recht in het gedrang komen. Vergeten wij niet dat de baanbrekende arresten en conclusies uit het verleden en de rechtsleer van weleer waarop wij nog steeds een beroep doen, zonder behulp van de informatica tot stand zijn gekomen".*

Il croyait dans le progrès social par le droit. J'en veux pour preuve l'extrait suivant : *"Malraux disait que notre monde moderne est victime d'une crise qui vient d'une absence sans précédent de valeurs suprêmes. La justice est une de ces valeurs. S'en rapprocher chaque jour davantage est le but que nous devons nous fixer. Au service du droit, instrument*

toujours perfectible de cet idéal, notre effort, j'en suis convaincu, sera fécond".

Lors de la cérémonie des funérailles à Hacquegnies le 16 septembre dernier, Olivier Marchal déclarait ceci : *« Il est un trait professionnel de mon Père que je dois ici souligner : le sens du service. Il s'agit d'une idée dont on ne parle peut-être plus beaucoup de nos jours mais qui, je pense, contribue à la grandeur d'un homme ou d'une femme. Servir fut le leitmotiv que mon Père exprima lors de sa nomination comme premier président de la Cour de cassation en 1998. Ceux d'entre vous qui y étaient présents s'en souviennent peut-être. Je m'en souviens en tout cas. Le mot me pénétra et m'est resté en mémoire. Je le restitue ici, peut-être trouvera-t-il aussi une résonance dans la vôtre. »*

Eh bien oui, je puis dire à la famille du magistrat dont nous honorons la mémoire qu'en effet cette parole n'a pas cessé de résonner en nous. *« Servir le droit, disait-il, telle est en effet la vocation de la Cour »*. En wanneer hij een conflict ontwaarde tussen andere activiteiten en die van het Hof, zei hij steeds aan zijn medewerkers : *«Le service de la Cour passe d'abord»*.

Quant à son discours d'installation le 15 janvier 1998, comment ne pas s'en souvenir? Soucieux de faire entendre sa voix une dernière fois dans notre prétoire, je

veux vous répéter ces mots qui furent les siens, cette voix qui, d'outre-tombe, nous parvient encore et nous émeut autant que le jour où nous l'entendîmes pour la première fois : « *La Cour ne tient que par l'idée que ses magistrats se font de leur état (n'est-ce pas magnifique ? on dirait du Tacite). Aux problèmes qui lui sont propres, s'ajoutent tous ceux qui assaillent les corps judiciaires dans leur ensemble. La Cour de cassation occupe dans l'organisation judiciaire une place qui l'oblige à se porter en première ligne lorsqu'il s'agit du pouvoir judiciaire. Elle ne manquera pas à ce devoir, qu'il s'agisse des réformes envisagées ou des empiètements des autres pouvoirs.*

Mais ce qui, avant tout, importe, c'est que le Pouvoir judiciaire soit uni et lucide, qu'il voie ses défauts et qu'il ait le courage de les corriger, qu'il soit ferme et intransigeant lorsqu'il s'agit de son indépendance. [...] Le Pouvoir judiciaire est toujours respectueux mais il n'est jamais respecté. Le Pouvoir judiciaire ne vivra que s'il consent à être lui-même ».

Et il terminait son discours en ajoutant ceci : « *Mes chers Collègues, un mot encore. Nous avons le bonheur d'exercer un merveilleux métier et de l'exercer ensemble. Pensons-y lorsque, parfois, la fatigue ou le découragement nous guettent. De rechtsregel uitleggen en aldus rechtseenheid scheppen, dit is orde scheppen waar wanorde is, zodoende de*

Mens, de gemeenschap, het Land dienen, dit, 's Hof's verleden, is ook 's Hof's toekomst.»

Le 26 juin 2003, un mois avant d'atteindre son soixante-dixième anniversaire, Pierre Marchal a pris congé de ses collègues et de ses collaborateurs. Tout au long de sa carrière, il avait éprouvé naturellement de l'amour pour le bien et l'honneur de sa patrie, et peu d'attrait pour ce qu'on appelle la gloire. Il aurait bien voulu qu'à l'âge de l'éméritat, il puisse sortir de la carrière ainsi que d'un banquet, en remerciant son hôte et en faisant son paquet. Nous en décidâmes autrement.

Sous l'impulsion des présidents Verougstraete et Storck, un *Liber Amicorum*, rédigé en son honneur sous le titre *Imperat Lex*, lui fut remis au cours d'une cérémonie d'au revoir dans la salle des audiences solennelles de la Cour. Quoi qu'on se fût promis de ne souffler mot des mérites du récipiendaire, afin de ne pas surprendre sa modestie, les auteurs du *Liber Amicorum* n'avaient pas pu empêcher Ivan Verougstraete de dresser du premier président sortant, dans l'introduction à cet ouvrage, un portrait que j'ai relu avec émotion en préparant ce discours.

Le chant du cygne de Pierre se situe en 2014. Cette année-là, infatigable, il nous livrait deux nouveaux

traités, l'un sur le contrat de transaction, publié dans le Répertoire notarial, et un sur les principes généraux du droit, dans la nouvelle série du Répertoire pratique de droit belge. Le même millésime l'a vu signer une impressionnante chronique sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans la *Revue critique* (R.C.J.B., 2014, pp. 329-515).

Pierre Marchal habitait Tournai dans une belle maison agrémentée d'un jardin verdoyant sur lequel donne la fenêtre de son bureau du premier étage. Ses enfants se souviennent de lui, investi dans une réflexion permanente et profonde, entouré de manuscrits, de codes, de bulletins, de rapports et d'arrêtés.

Il y a aussi ses agendas bien rangés sur une étagère. L'avant-dernier est celui de l'année 2016. A la date du vendredi 25 novembre de cette année-là, il a écrit : "*Black Friday*" et, juste en dessous, le nom de la maladie mortelle qui allait l'emporter en moins de dix mois. On voit bien que sa main a un peu tremblé en traçant ces mots. Cependant, il a nommé sa mort et l'a ainsi défiée sans la refuser. S'agit-il de la seule bataille qu'il n'ait pas gagnée ? Je n'en sais rien. Contrairement aux animaux qui cessent simplement de vivre en périssant, l'homme est conscient du fait qu'il dispose d'un temps de vie limité. Il peut

anticiper sa fin prochaine et donner une signification à sa mort, tout autant qu'à sa vie.

Le trépas est la seule chose qui ne peut pas être déléguée à autrui. C'est la seule expérience absolument impartageable avec les autres. Dans son agenda du 25 novembre 2016, Pierre Marchal prenait en quelque sorte rendez-vous avec lui-même.

Premier président émérite de la Cour de cassation de Belgique, ancien président de la Cour de justice Benelux, Grand cordon de l'Ordre de Léopold, Grand-croix de l'Ordre de la Couronne, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, croix civique de première classe, homme de bien qui, aux honneurs, préféra l'honneur, Pierre Marchal s'est éteint à Tournai le mardi 12 septembre 2017. La Cour inscrit avec fierté dans ses annales le nom de ce magistrat qu'elle avait cru immortel. Mais rien ne saurait consoler l'amitié qui le pleure.

A Madame Marchal, à ses trois fils, Marc, Antoine et Olivier, et à toute sa famille, la Cour, par ma voix, exprime sa gratitude et ses condoléances très émues.

DISCOURS DE MONSIEUR ANDRE HENKES
Premier Avocat Général auprès la Cour de cassation

-0-

REDE VAN DE HEER ANDRÉ HENKES
Eerste advocaat-generaal bij het Hof van Cassatie

Monsieur le Premier Président,
Mijnheer de Procureur-generaal,
Mesdames, Messieurs,

Le départ.

Le premier président Pierre Marchal nous a quittés le 12 septembre dernier, quelques jours après que la Cour ait rendu hommage à un autre grand chef de corps de la Cour, le procureur général Patrick Duinslaeger.

A l'instar de dernier, Monsieur le premier président Marchal a aussi livré un combat inégal contre cette maladie qui le rongait et qui, finalement, eut raison de sa force.

Le parquet, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole, tient à lui rendre hommage aujourd'hui.

Monsieur le premier président Marchal était, sous des dehors réservés voire distants, en tous les cas discrets, un homme, un juriste, un magistrat aux multiples facettes. C'est au souvenir de ceux-ci que je voudrais réserver cet hommage.

Les origines.

Monsieur le premier président Marchal est né à Nieupoort, le 26 juillet 1933, dans une famille wallonne. Il a effectué ses humanités anciennes, en néerlandais à l'athénée royal de Furnes, et ses études universitaires, en français, à l'Université Libre de Bruxelles. De cette scolarisation dans le réseau d'enseignement de l'Etat lui est resté une croyance ferme dans les vertus d'une fonction publique au service des citoyens, en particulier des moins nantis.

La carrière.

Doctor der Rechten in 1956, werd de heer Marchal op 15 september 1960 ingeschreven op de lijst der advocaten van de Balie van Veurne.

Het ongewone verloop van de loopbaan van eerste voorzitter Marchal, dat onder meer het gevolg was van de oprichting van de arbeidsgerechten in 1970, heeft hem in staat gesteld een encyclopedische kennis van het recht te verwerven.

Nadat hij tot substituut-krijgsauditeur te velde werd benoemd en werd gedelegeerd als substituut-procureur des Konings te Doornik, in welk ambt hij achteraf werd benoemd, is hij in 1970 de allereerste arbeidsauditeur geworden te Doornik. In december 1978 riep procureur-generaal Leclercq hem als advocaat-generaal naar zijn parket-generaal.

Ce faisant, M. Marchal allait, au numéro 23 de la Grand Place de Mons, remplacer Madame Liekendael, nommée à notre parquet ; ce n'était là pas un mince héritage.

C'est comme si le hasard avait voulu en faire un duo de maîtres, car l'une devint plus tard un de nos plus remarquables procureurs généraux et l'autre son alter ego au siège de la Cour.

Entre 1982 et son accession à l'éméritat en 2003, M. le premier président Marchal participa aux travaux d'unification de la jurisprudence de la Cour de cassation,

comme conseiller d'abord, comme président de section ensuite, et, enfin, en qualité de premier président, devenant ainsi, au début de l'année 1998, le chef de corps de la Cour de cassation et, partant, le premier juge de l'Ordre judiciaire du Royaume. Sa carrière de juge fut donc exclusivement menée au sein de notre Cour et la seule fonction qui échappa à son impressionnant curriculum fut celle de président.

La Cour de Justice Benelux, dont il fut successivement juge suppléant, juge et président, lui offrit toutefois la possibilité de combler cette lacune, si tant est, qu'à ses yeux cela en eut été une, ce dont l'on peut très raisonnablement douter.

Oserait-on parler d'un équilibre parfait pour un magistrat? A peine moins de 20 ans en position debout, celle qui sied – si j'ose dire - au magistrat de parquet, d'auditorat ou de parquet général, un peu plus de 20 ans magistrat assis. L'intérêt de cette mixité dans les fonctions assumées fut en tout cas, dans le chef de Monsieur Marchal, une sensibilité plus marquée pour les difficultés des deux corps de métier et, certainement, une plus forte adhérence à un ordre professionnel unique, la magistrature.

Un bilinguisme légal, parfait, qui ne permettait pas de déceler le rôle linguistique auquel il appartenait, a amené le premier président Marchal à exercer ses talents de juriste et de magistrat dans les réflexions menées par les chambres pénales d'abord, civiles et sociales de la Cour ensuite, qu'elles soient saisies de l'examen de pourvois en néerlandais ou en français.

Le juriste engagé.

Le premier président Marchal était un érudit du droit mais aussi un juriste engagé. Ses contributions doctrinales, dans lesquelles se reflétait son style clair, précis et concis, ont concouru à l'édification du droit et marqué l'esprit des juristes.

Citons son traité sur les référés, refondu en 1992, ou encore sa contribution de 2007 sur les incapables majeurs, toutes deux publiées au Répertoire notarial, ou encore son article sur le tabou de la maltraitance des personnes âgées, publié en 2000 dans le Journal des Procès. Cette dernière contribution - peut-être l'ignore-t-on - lui tenait particulièrement à cœur. Là s'exprimait l'homme révolté !

Le magistrat engagé.

Lorsqu'il accéda à la première présidence le pouvoir judiciaire était, comme aujourd'hui, dans la tourmente.

Dans le combat quotidien pour l'indépendance du Pouvoir judiciaire – pour rappel, s'annonçaient alors les mandats ! – il fut ferme lors des exceptionnelles rencontres avec des représentants des deux autres Pouvoirs constitutionnels.

Qu'il me soit permis de le citer en extrait:“(...)de Grondwetsherziening die men ons in het vooruitzicht [stelt] doet inzien dat in een land waar de Rechterlijke Macht onder voogdij staat, waar door het invoeren van tijdelijke mandaten van korpschefs en evaluatie, het uitoefenen van druk op de rechter wettelijk mogelijk wordt, de essentiële waarborgen voor het bestaan van een democratisch staatsbestel ontbreken. De teloorgang van de democratie vangt aan met de teloorgang van de principes die haar ten grondslag liggen. Dit gezegde van Montesquieu omschrijft onze plicht.”

Je puis dire ici que grande fut sa déception de voir les autres pouvoirs constitutionnels rester imperméables à ses arguments de raison et de bon sens.

Mais peut-être est-ce là, à une époque de changements de tant de paradigmes estimés intemporels, le triste sort des chefs de corps de Cassation : leurs recommandations, leurs arguments, aussi rationnels et d'aussi bon sens qu'ils puissent-être, et aussi savamment, élégamment ou pédagogiquement exprimés, ne sont pas

nécessairement ceux des autres Pouvoirs. Et ce sont ces derniers qui décident ! Une rapide relecture des mercuriales consacrées aux restructurations judiciaires des dernières décades permet aisément de s'en convaincre.

Le professionnel engagé.

Pierre Marchal était aussi attentif au devenir de la magistrature. Prédécesseur du Conseil supérieur de la Justice, le Collège de recrutement des magistrats, auquel j'ai eu le privilège d'appartenir dès ses débuts, avait, comme la loi le prévoyait, été amené à donner au ministre de la Justice son avis sur la formation permanente des magistrats.

Le Collège de recrutement était d'avis que, si cette formation était un devoir pour chacun des magistrats, elle était aussi un droit, et qu'il fallait assurer l'exercice de ce droit par la création d'une institution spécifique.

Il en résulta le *Conseil de la formation des magistrats*, précurseur de l'actuel Institut de formation judiciaire, dont P. Marchal a, dès sa mise sur pied, assuré la présidence. Son autorité et son imagination créatrice ont permis de jeter les bases d'un programme à long terme,

capital pour la qualité de la justice rendue dans notre pays.

Le sportif.

Sportif, Pierre Marchal l'était aussi. Il l'était en mer, où, me suis-je laissé dire, il aimait saisir le vent qui donnait à son frêle esquif la meilleure allure, ou encore, ainsi qu'il me le confirma, lorsqu'il fendait les vagues, à peine resté à vue d'œil de la côte belge, avançant d'un coup de brasse ou de crawl, inlassablement, énergiquement.

Il l'était à la montagne, menant la cordée et marchant d'un pas assuré de crête en crête ; il l'était dans le plat pays, gravissant, au pas de course, les marches du palais ou en faisant des randonnées dans cette Angleterre - en particulier le Kent, le Yorkshire ou l'East Anglia - qu'il affectionnait tant, ou encore que ce soit sur terre battue, lors de parties de tennis soutenues, toujours rapide sur la balle, sans jamais se départir d'un fair-play naturel.

D'aucuns se souviennent encore des descentes de la cour d'appel de Mons sur la capitale, à l'époque où les rencontres de football européennes ne se jouaient que le mercredi soir, pour, avec ses amis magistrats hennuyers

et du secrétariat du parquet général montois, supporter avec ardeur et conviction le Sporting d'Anderlecht.

Le chef pédagogue.

Le chef de corps Pierre Marchal était aussi un collègue et chef doté d'un humour fin, subtil, jamais moqueur, armé d'un sens aigu de l'observation, qui considérait les honneurs avec quelque détachement.

Je sais, de science personnelle, que, dans certains de nos locaux, trône, comme une devise, la définition qu'il a donnée de la collégialité lors du discours d'installation qu'il prononça après avoir reçu le serment constitutionnel, qu'un nouveau magistrat venait de prêter en ses mains.

Cette définition n'a pas pris une ride. Je cite le premier président Marchal : « *La collégialité est ici une règle qui ne connaît pas d'exception. Par l'apport et le partage des connaissances qu'elle suppose, par le travail en commun qui est sa marque, elle a créé des liens qui font l'agrément de ceux qui la pratiquent* ». ¹

Pierre Marchal était l'incarnation de cette définition; magistrat en exercice ou magistrat émérite, toujours attentif aux autres, armé d'un sourire reflétant

¹ Installation du conseiller Van hoogenbemt, le 19 mai 2000

simultanément l'intelligence et la bonhomie, soucieux d'expliquer de façon intelligible le pourquoi et le comment des choses.

Au Collège, à Liège, j'appris que, si une chose doit être faite, alors elle mérite d'être bien faite; le président de section Marchal compléta cet enseignement en invitant le jeune avocat général à ne pas hésiter de remettre ou faire remettre sur le métier l'ouvrage autant de fois qu'il le faudrait pour y arriver.

Cette démarche du président Marchal, il la fit de l'accord et avec le soutien de ma formatrice de l'époque, Madame le procureur général Liekendaël, qui, rétive à toutes approximations, voyait en ce complément de formation l'expression parfaite de la consubstantialité qui unis, au service de la Loi, la Cour et son parquet.

De ce concept d'étroite collaboration, que l'on retrouve dans une ses circulaires, et de ce soucis du travail bien fait, Pierre Marchal s'en ouvrit un jour à ses collègues, à l'occasion d'une installation : *“De afdelingsvoorzitter is, met de advocaat-generaal, de bewaarder van de orthodoxie. Ook moet hij er zorg voor dragen dat de zaak pas ter zitting wordt gebracht wanneer het voorwerp afgewerkt is.”*

Il est heureux que le président de section Marchal ne doive plus subir les visions apocalyptiques que la Cour européenne des droits de l'homme paraît parfois avoir relativement aux pouvoirs occultes qu'elle suppose exister dans le chef de l'avocat général, dont la proximité procédurale avec les juges de la Cour de cassation influencerait ces derniers au point de rompre l'égalité des armes et de violer les droits de la défense!

L'homme en quête.

A l'occasion de son installation dans les fonctions de premier président, Madame le procureur général Liekendael dit de lui : « [Votre] force, qu'aucune circonstance extérieure ne saurait entamer, s'exprime, Monsieur le Premier Président, dans l'impassibilité de votre physionomie qu'éclaire de loin en loin un sourire à peine esquissé, qu'anime toujours un regard pétillant d'intelligence et de vivacité, accompagné souvent d'un certain scepticisme, parfois d'une touche d'ironie. Vous avez l'expérience des gens et des choses, Monsieur le Premier Président, vous êtes imperméable aux appréciations quelles qu'elles soient, surtout si elles sont élogieuses. Oserais-je dire que vous n'aimez pas les louanges ; peut-être n'y croyez-vous pas. »²

² Proc. Gén. E. Liekendael, Discours, Pas., I, 1998,

Il est vrai, le premier président Marchal considérait les honneurs avec quelque détachement. Ce détachement était pour partie assurément le fruit de ses convictions philosophiques. Les félicitations, Pierre Marchal les réservait aux mérites.

Autant l'homme de loi Marchal croyait en la perfectibilité des lois humaines autant Pierre, dans son essence, croyait en la recherche permanente d'un meilleur accomplissement de la destinée de l'individu. Disciple d'Hiram et des lumières, il était pétri de l'idée de la force de la raison dédiée au bien de l'humain et de l'humanité. Ces convictions, qu'il tenait pour lui, il tint à les assumer une dernière fois, publiquement cette fois-ci, à la faveur du dernier départ, ainsi qu'en témoigne le faire-part annonçant son décès paru dans la presse.

L'Homme d'ouverture.

De heer Marchal had een brede kijk op de wereld want in eerste instantie had hij oog voor de minderheden, de zwakken. Zijn talenkennis, die zich niet beperkte tot onze nationale talen, breidde zich ook uit tot het beheersen van verschillende vreemde talen, in het bijzonder Engels en Italiaans, wat alzo leidde tot vruchtbare internationale uitwisselingen.

Ik weet niet of die meertaligheid de oorzaak was van zijn interesse in zijn naaste of dat het eerder een instrument was om daaraan te voldoen. Vermoedelijk beiden. De afdelingsvoorzitter Marchal dacht, uit respect, mij niet in mijn moedertaal te kunnen aanspreken, omdat hij die niet voldoende beheerste, wat volgens mij een overdreven bescheidenheid was. Niettemin richtte Mevrouw Liekendael zich bij zijn installatie in het Duits - een primeur ongetwijfeld voor het Hof - tot de voormelde afdelingsvoorzitter, die nu eerste magistraat van het Rijk werd. Ik meen te weten dat hij daartoe stiekem de wens had geuit.

Pour moi un symbole, un geste chargé de sens que seuls quelque uns des présents pouvaient décrypter.

L'amicus procuratorum.

Pierre Marchal répétait à l'envie que nous ne formions pas le parquet **près** la Cour de cassation mais bien le parquet **de** la Cour de cassation, voulant ainsi souligner la place, qu'à ses yeux, nous occupons au sein de la Cour. Notre parquet lui en a toujours su gré.

Je prends la liberté de le citer à nouveau, de peur de trahir sa pensée, laquelle avait pour ce parquet une profonde sympathie. Ainsi disait-il : « *Ce sentiment que*

j'éprouve pour le parquet a facilité ma vie à la Cour. C'est que celle-ci a toujours été en symbiose avec son ministère public. L'œuvre que depuis plus de cent soixante ans elle construit patiemment, arrêt par arrêt, est autant celle du parquet que la sienne propre, la part de chacun étant indiscernable. Cette étroite association, qui ne préjudicie nullement à la fonction du juge de cassation et à sa responsabilité, a toujours fait mon bonheur. La présence du ministère public, avec voix consultative, au délibéré de la Cour ayant été jugée contraire aux exigences de l'article 6, paragraphe 1^{ier}, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Cour doit se priver désormais de ce précieux concours lors de l'ultime concertation. L'œuvre commune, que j'évoquais il y a un instant, ne peut se poursuivre dans les mêmes conditions. Mais elle se poursuit et la Cour sait que, loin de se décourager, son parquet continuera à lui donner les savantes conclusions qui, plus que jamais, lui sont indispensables ».

Tout est dit, en tout cas l'essentiel !

Conclusion.

Lors de la remise en juin 2003, au premier président Pierre Marchal, du *Liber Amicorum* rédigé en son honneur sous le titre *Imperat Lex*, le procureur général baron Jean du Jardin, le décrivit comme suit : « *il avait le port altier,*

mais sans hauteur, alors qu'il était un homme des cimes, son élégance n'était pas que vestimentaire, il avait aussi l'élégance du verbe, celle du style et celle de l'intelligence, il pensait, comme Figaro, que 'ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, doit être chanté »ⁱ.

Notre parquet garde le souvenir vivace d'un grand premier président.

Au nom du procureur général, des magistrats du parquet, du secrétariat du parquet et en mon nom personnel, je présente à la famille de Monsieur le premier président Pierre Marchal mes sincères condoléances émues.



DISCOURS DE MONSIEUR PAUL WOUTERS

Bâtonnier du Barreau de la Cour de cassation

-0-

REDE VAN DE HEER PAUL WOUTERS

Stafhouder van de Balie van het Hof van Cassatie

Monsieur le Premier Président,
Mijnheer de Procureur-generaal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Dames en Heren Advocaten-generaal,
Waarde Confraters,
Mesdames et Messieurs,

Het bericht van het overlijden op 12 september 2017 van Emeritus Eerste Voorzitter Pierre Marchal heeft de balie van cassatie diep getroffen. 84 is hij geworden.

Het is met droefheid dat ik als stafhouder vandaag hulde mag brengen aan deze persoonlijkheid en met enige trots mag getuigen van de man die hij geweest is.

De Eerste Voorzitter en de Eerste Advocaat-generaal hebben zo even een uitvoerig overzicht gegeven van zijn briljante beroepsloopbaan en een beeld opgeroepen van

de persoon, waarmee zij nauw hebben kunnen samenwerken. Voor de balie en mezelf, ligt het enigszins anders om te proberen de man te schetsen in enkele pennentrekken nu de intensiteit en frequentie van de contacten niet dezelfde zijn geweest.

Iedereen kent uiteraard het onverbetelijk werk van Pierre Marchal "*Les référés*", waarin ik als jong advocaat en medewerker natuurlijk veel inzicht en antwoorden vond, maar ook thans vandaag nog vind en zeker nog zal blijven vinden.

Ik herinner mij nog levendig het bezoek dat ik, o zo zenuwachtig, aflegde in zijn bureau in aanwezigheid van Procureur-generaal Piret toen ik mij kandidaat gesteld had als advocaat bij het Hof. Hij ontving mij enigszins verrassend in het Nederlands op een kalme, ontspannen manier, die mij als vanzelf tot rust bracht en al gauw ging het gesprek over de uitdagingen waarmee de rechter zoal geconfronteerd kan worden in deze moderne tijden. Toen was dat onder andere de topic in welke omstandigheden de geboorte van een kind als schade beschouwd zou kunnen worden.³

Pierre Marchal was een groot man.

³ Vgl. Cass., 14 november 2014, AR nr. C.13.0441.N, www.juridat.be ;

Rijzig van gestalte was hij, met pientere ogen zoals hij op de foto staat in het liber amicorum *“Imperat lex”* dat het zijne is geworden, ook al vond hij die aandacht *“a priori buitensporig”*. Gewezen Voorzitter Ivan Verougstraete schreef in de inleiding van zijn eerbetoon: *“Hij is te nuchter en te bescheiden om van een dergelijke hommage zonder enig voorbehoud te genieten. De Alpen, de zee, de Engelse literatuur, zijn familie, zijn meer van aard deze humanist te bekoren dan eerbewijzen en ceremonies.”*⁴

Pierre Marchal droeg de balie een warm hart toe en was zich bewust van de noodzakelijke samenwerking en de moeilijke opdracht, die onze leden in de praktijk daarbij moeten vervullen, met steeds meer moeite de laatste tijd. Hij verwoordde het als volgt bij een eedaflegging van een lid van onze balie : *« Sans cette collaboration, toujours éclairée, parfois bénévole, comme en matière d'assistance judiciaire, elle [lire : la Cour] ne pourrait accomplir sa mission. Nos concitoyens, sûrs de leur bon droit, n'ayant de cesse qu'ils obtiennent ce qu'ils veulent, il est vital pour notre institution que leur volonté processive soit entravée lorsqu'elle devient abusive. »*⁵

Pierre Marchal vond dat zijn taak erin bestond om van het Hof van cassatie een modern Hof te maken, hetzij een Hof dat met eigentijdse middelen kan werken, wat hij nastreefde onder het devies bij zijn aantreden als eerste

⁴ Liber amicorum Pierre Marchal *“Imperat Lex”*, Larcier, 2003, p.1;

⁵ Geciteerd door Ivan Verougstraete in voormeld Liber Amicorum, op p. 9;

voorzitter van het Hof van: *“Dienen, - en nog beter dienen”*

⁶. Daarbij was hij wel bedachtzaam kritisch, ten bewijze waarvan volgende waarschuwing uit het Jaarverslag 2001 van het Hof van Cassatie: *“De informatisering van het Hof van Cassatie en van de hoven en rechtbanken in het algemeen is noodzakelijk. Zij is niet van alle gevaar ontbloot want zij kan het gerecht nog meer materieel afhankelijk maken van de uitvoerende macht. Deze afhankelijkheid maakt weliswaar deel uit van een concept dat nooit ter discussie is gesteld. Het staat aan de uitvoerende macht de nodige werkmiddelen aan de gerechtelijke macht te verschaffen. Maar zij kent die toe op grond van motieven, die weliswaar eerbaar zijn, en criteria die haar eigen zijn. De rechterlijke macht is de enige van de drie staatsmachten die in een dergelijke materieel afhankelijke positie verkeert. Zij is aangewezen op de goodwill”*, waarna hij zich afvroeg: *“Is die tweehonderd jaar oude voogdij verenigbaar met de institutionele onafhankelijkheid van hoven en rechtbanken, zoals die wordt voorgestaan door de Raad van Europa in zijn Aanbeveling nr. R(94)12 betreffende de onafhankelijkheid, de efficiëntie en de rol van rechters en die een noodzakelijke voorwaarde vormt voor het bestaan van een rechterlijk macht?”* ⁷ Hoeft het gezegd dat dit item tot op vandaag zijn actualiteit blijft behouden.

Pierre Marchal was naast dit alles uiteraard veel meer dan dat. Die aspecten van zijn veelzijdige interesses

⁶ Dankwoord ere Eerste Voorzitter Pierre Marchal dd. 15 januari 1998, p.20;

⁷ Verslag van het Hof van Cassatie 2001, p. 21;

kwamen duidelijk naar voor in de getuigenissen die werden uitgesproken bij de ingetogen uitvaart.

De Eerste Voorzitter en de Eerste Advocaat-generaal hebben deze facetten van zijn persoon reeds belicht, waarbij mij zijn liefde is opgevallen voor de viool die hij ook zelf bespeelde en waaruit ik verder onthoud dat hij graag op zee zeilde met zijn zeiljacht. Het is misschien niet vreemd dat precies die kunde, als kapitein het schip te kunnen beheersen ongeacht de toestand van de zee waarin het vaartuig terecht komt, hem in staat heeft gesteld het Hof van Cassatie tijdens zijn voorzitterschap op koers te houden.

Het Hof van cassatie heeft een uitmuntend magistraat met visie verloren, een groot jurist met inzet voor een goede rechtsbedeling, kortom een minzaam, innemend, zachte, bescheiden man.

Au nom des avocats à la Cour de cassation, je m'associe aux discours de Monsieur le Premier Président et de Monsieur le Procureur général. Le barreau de cassation se plaît à rendre hommage à un grand magistrat qui a marqué la Cour de son empreinte et tout simplement à un homme de bien, dont il gardera le souvenir.

Namens de advocaten bij het Hof van Cassatie bied ik aan de familie van ere Eerste Voorzitter Pierre Marchal onze gevoelens van oprecht diep medeleven aan.

De Stafhouder van de Orde van Advocaten bij het Hof van cassatie

Paul Wouters

ⁱ Figaro, acte 1, sc. 2